

Liste des moyens et appareils (LiMA) Modifications pour le 1^{er} janvier 2022

14. APPAREILS D'INHALATION ET DE RESPIRATION

14.03 Appareils pour éliminer les sécrétions bronchiques

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
14.03.15.00.2	L	Insufflateur/exsufflateur mécanique y compris la reprise de l'appareil, son nettoyage et sa remise en service, location Limitation: <ul style="list-style-type: none"> Prescription uniquement par les médecins spécialistes en pneumologie ou en pédiatrie avec formation approfondie en pneumologie pédiatrique ou les centres de paraplégiques 	location / jour	5.15 10.96	4.89 10.41	01.01.2018 01.10.2020 01.07.2021 01.10.2021 01.01.2022	 C P B,P

14.11 Appareils destinés au traitement des troubles respiratoires du sommeil

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
14.11.03.00.2	L	Appareil de servo-ventilation avec système d'humidification, y compris l'entretien et le matériel d'entretien, location	forfait / jour	6.94 7.67	6.56 7.29	01.03.2001 01.10.2021 01.01.2022	N P B,P

14.11.04.00.2	L	Appareil bi-level PAP en mode spontané avec système d'humidification, y compris l'entretien et le matériel d'entretien, location	forfait / jour	2-48	2-36	01.03.2021	N
				4.03	3.83	01.10.2021	P
						01.01.2022	B,P

14.12 Appareils de ventilation mécanique à domicile (acte modificateur du 30 novembre 2020 avec modifications pour le 1^{er} janvier 2022, acte modificateur de mai 2021 avec modifications pour le 1^{er} janvier 2022)

Les appareils de ventilation mécanique à domicile sont destinés à améliorer la ventilation alvéolaire dans le but de normaliser les gaz sanguins.

Lors du développement lent d'une insuffisance ventilatoire, les manifestations initiales apparaissent généralement dans des situations de charge ou la nuit durant le sommeil. En parallèle à la ventilation mécanique nocturne, la ventilation mécanique diurne n'est généralement pas nécessaire en continu mais de façon intermittente. Les assurés n'ont généralement pas besoin de l'appareil en permanence.

Les appareils de ventilation pour les personnes dépendant d'une assistance ventilatoire permanente (durée de ventilation généralement > 16 heures par jour) prennent complètement en charge le travail respiratoire. Sans ventilation assistée, la survie est pour ces assurés soit très courte soit impossible.

Limitation: Prescription uniquement par les médecins spécialistes en pneumologie ou en pédiatrie avec formation approfondie en pneumologie pédiatrique et par les centres de paraplégiques.

En cas de thérapie prévisiblement de durée supérieure à 6 mois, il est recommandé d'acheter le support mobile.

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
14.12.02.00.2	L	Appareil de respiration à deux niveaux de pression, avec régulateur respiratoire et de durée, location Appareil de ventilation à domicile pour le soutien ventilatoire de personnes en insuffisance ventilatoire, système d'humidification, entretien y compris matériel d'entretien, et service de piquet par du personnel technique, location	forfait / jour	15.55	14.77	01.01.2001	
						01.01.2021	C
				6.45		01.10.2021	P
				6.59	6.26	01.01.2022	B,C B,P
14.12.03.00.2	L	Appareil de respiration avec régulateur de durée et de volume, location Appareil de ventilation à domicile pour personnes souffrant d'insuffisance ventilatoire dépendant d'une assistance ventilatoire permanente, système d'humidification, entretien y compris matériel d'entretien, et service de piquet par du personnel technique, location	forfait / jour	25.20	23.94	01.01.2001	
						01.01.2021	
				15.65		01.10.2021	P
				21.98	20.88	01.01.2022	B,C B,P